

MERCREDIS Demi-journées (*Matinées*)

St EXUPÉRY Maternelle

Enfants nés en 2018 -2017 - 2016 (de la Petite section à la Grande section)

LIEU

L'accueil de loisirs est situé dans l'école de Saint Exupéry Élémentaire, rue St Exupéry, quartier de la Blocarde.

EFFECTIF

30 enfants

INSCRIPTIONS

- Inscription à la demi-journée, uniquement le matin
- Pré inscription à effectuer par l'utilisateur, uniquement par le biais de la plateforme de téléservice : guichetfamille.hyeres.fr

HORAIRES

L'accueil fonctionne de : 7H30 à 12H30

ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge sur l'accueil périscolaire St EXUPÉRY Élémentaire aux horaires suivants : 7H30 - 9H00 / 12H00 – 12H30

ENCADREMENT

1 directeur, 1 animateur pour 10 enfants. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents et diplômés

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les équipes d'animation proposent aux enfants des ateliers axés sur la nature, l'environnement et la découverte du patrimoine hyérois.

Autour d'un projet pédagogique rédigé par les équipes, ces ateliers déclinent ces thématiques à l'aide de différentes pratiques : Arts plastiques, chants, danses, mimes, expression corporelle, jeux de coopérations, jeux d'eau, jeux d'éveils, de découvertes, ateliers de psychomotricité, etc.

INFORMATIONS

Durant l'accueil l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi que des vêtements de rechange.

SANTÉ

Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront avoir transmis au Guichet famille le document PAI sous format papier et fournir à l'équipe d'animation, une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier au préalable la date de validité des médicaments.

TARIFS

0,50% du quotient familial par enfant et par ½ journée (avec un minimum de 1,50€ par enfant et par demi-journée pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations effectuées par l'utilisateur, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE SERA FACTURÉE

Extrait du Règlement Intérieur Général.

...« L'inscription pourra être modifiée ou résiliée par l'utilisateur.

Les formalités sont à accomplir à J-5, par l'utilisateur, soit sur la plateforme de télé service : guichetfamille.hyeres.fr, soit par mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com » ...

Guichet Famille

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.78.78

Le Guichet Famille reçoit les appels du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 .

Les usagers sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Les demandes de rendez-vous peuvent être effectuées soit par téléphone, soit par mail .

Adresse mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com

Plateforme télé-service: guichetfamille.hyeres.fr